Votre Nom

Votre Adresse

Votre Numéro de Permis

A l’attention du Ministère de l’Intérieur
Fichier Nationale Permis de Conduire

27 Cour des Petites Ecuries

77185 LOGNES

Le « Date de ce courrier »

Objet :

Demande de restitution de points enlevés par erreur

Type d’erreur :

Retrait de points pour une infraction commise lors de la conduite d’un véhicule ne nécessitant pas de permis

Monsieur le Directeur du FNPC, je m’adresse à vous pour une révision de mon dossier.

Les faits :

Le « date de la contravention », j’ai fais l’objet d’une contravention à « lieu de la contravention » pour « motif de la contravention » alors que je circulais en « type de véhicule ». Je ne conteste pas ce fait et j’ai réglé l’amende en date du «  date de paiement ». Suite à ce règlement qui rend définitive mon amende forfaitaire, vous m’avez retiré « nombre de points enlevés » à la date du « date d’enregistrement, paragraphe 3 du courrier 48 que vous avez reçu ».

L’article L 223 du code de la route stipule que le retrait de points est applicable lors d’une infraction commise en circulation avec un véhicule nécessitant un permis de conduire. Le véhicule que je conduisais lors de l’infraction ne nécessite pas de permis, je n’aurais donc pas dû faire l’objet d’un retrait de points.

Preuve des faits :

Ci-jointe, photocopie du procès verbal indiquant le type de véhicule.

Mon attente :

Sauf erreur de ma part, ces points m’ayant été enlevés à tort, je sollicite de votre bienveillance la restitution de ceux-ci.

Je vous remercie de l’attention que vous porterez à mon dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur du FNPC, l’expression de mes sentiments respectueux.

 Votre Nom

 Signature

Pièces jointes :

* Photocopie du permis de conduire
* Photocopie de la lettre 48 concernant ce retrait de points
* Photocopie du PV
* Photocopie du récépissé de mise en circulation du véhicule s’il est soumis à immatriculation